

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOFIPECHE DE CORNOUAILLE 3 – SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION

Société anonyme au capital de 2 870 576 €.
Siège social : Bureau Océane – 2 allée Saint Guénolé – 29000 Quimper.
441 079 332 R.C.S. Quimper.
N°INSEE 441 079 332 00018

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Les actionnaires de la société Sofipêche de Cornouaille 3 sont avisés que l'assemblée générale ordinaire annuelle convoquée au siège social, le 16 juin 2008 à 9 heures 30, n'ayant pas réuni le quorum sur première convocation, l'assemblée générale ordinaire annuelle est convoquée le 28 juin 2008, au siège social, à 9 heures 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

- Rapports du Liquidateur et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2007** ;
- Rapport du Liquidateur établi dans le cadre de la loi de sécurité financière ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes relatif aux procédures de contrôle interne ;
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Approbation de ces comptes et conventions ;
- Affectation des résultats ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance.

Pour pouvoir participer ou se faire représenter à cette assemblée, les titulaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte cinq jours avant la date fixée pour cette assemblée.

Les actionnaires souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance pourront demander, par lettre recommandée avec avis de réception, un formulaire auprès de la société, au plus tard six jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Les formules de vote par correspondance et de pouvoir seront adressées aux actionnaires inscrits en comptes nominatifs. Le formulaire dûment rempli devra parvenir à la société trois jours au moins avant la date de la réunion.

Le Liquidateur.

0808827